



Epreuves de sélection et de positionnement MFR Thiviers

Entrée en formation BPJEPS Educateur Sportif mention Equitation

Epreuves à cheval :

- TEP pour les candidats non titulaires d'une équivalence
- Reprise de dressage des TEP + séance collective à l'obstacle pour les candidats titulaire d'une équivalence des TEP

Epreuve écrite. Durée 1 heure.

Le candidat est invité à rédiger un écrit comportant les éléments suivants :

- Exposer son projet professionnel et ses motivations à devenir animateur, éducateur et formateur dans le cadre d'activités équestres,
- Reconstituer son itinéraire personnel, professionnel et sportif, en formation initiale, en formation professionnelle, à travers des activités bénévoles ou associatives,

Etablir un bilan personnel de ce qui a été appris, acquis, des points forts et des points faibles par rapport aux aptitudes requises pour exercer la profession envisagée,

- Exposer en conclusion ses attentes en matière de formation professionnelle.
L'évaluation de ce travail est réalisée par un formateur de la MFR qui complète une grille d'appréciation.

Epreuve orale : entretien de motivation. Durée 30 mn.

Le candidat se présente, parle de son ressenti par rapport aux épreuves pratiques réalisées précédemment et de ses motivations à suivre la formation BP JEPS Equitation ; durée 10 mn. La coordinatrice et la formatrice posent des questions durant 20 mn maxi :

- pour tester les capacités du candidat au dialogue, à l'écoute et à la formulation des réponses,
- pour appréhender la connaissance et l'approche du milieu professionnel du candidat,
- pour mesurer les aptitudes du candidat à devenir animateur, éducateur et formateur à l'issue de la formation, auprès de publics divers,
- pour évaluer les capacités du candidat à réussir son parcours de formation en le menant à son terme.

Les évaluateurs complètent une grille d'appréciation.

Questionnaire de connaissances. Durée 30 min

Le candidat complète un questionnaire de connaissances portant sur la théorie des galops 1 à 7 de cavalier, sous forme de QCM et de questions courtes.

Epreuve sportive. Durée 20 min

Les candidats accompagnés de la coordinatrice pédagogique réalisent un footing d'environ 2,5 km en terrain varié autour du centre équestre à environ 8km/h.

ANNEXE PEDAGOGIQUE

BPJEPS Equitation 2026-2027

A compléter quel que soit le statut de l'alternant

Nom-Prénom élève :

Nom structure d'alternance :

Nom-Prénom tuteur/maître d'apprentissage :

Date :

Cahier des charges pour le choix de la structure d'alternance :

Encadrement : Le tuteur/maître d'apprentissage est titulaire d'un diplôme BEES 1^{er} Degré ou BPJEPS depuis au minimum 2 ans avec au moins 1 an d'expérience dans l'encadrement des activités équestres, il est présent sur la structure pendant les heures de présence du stagiaire/apprenti. Il dispose des compétences nécessaires à l'accompagnement de son stagiaire/apprenti dans le domaine des activités équestres.

N° de diplôme

Délivré le par

(Joindre une photocopie du diplôme **ET** de la carte professionnelle)

Le nombre d'alternants accueillis en période de mise en situation professionnelle doit être conforme aux dispositions réglementaires en vigueur du code de l'éducation et du code du travail pour ce qui concerne le nombre total d'alternants accueillis par l'organisme d'accueil et le nombre maximal de stagiaires ou apprentis encadrés par le tuteur ou le maître d'apprentissage.

Le stage doit permettre au candidat d'aborder les situations professionnelles suivantes :

- Développement d'une posture professionnelle adaptée : ponctualité, politesse et relationnel, image et propreté, rigueur et constance, implication et engagement, curiosité et remise en question, initiative et créativité

Accueil et prise en charge des différents publics :

- Encadrement en sécurité de séances d'équitation à poney pour les tranches d'âge : - de 6 ans, 6 à 9 ans et 10 à 12 ans
- Encadrement en sécurité de séances d'équitation à cheval pour les publics suivants : enfants de 10 à 12 ans, adolescents, adultes
- Encadrement en sécurité de promenades équestres
- Organisation et promotion d'animations adaptées aux différents publics
- Entretien monté de la cavalerie d'école à pied, sur le plat, à l'obstacle et en extérieur
- Soins et entretien de la cavalerie d'école
- Propreté, hygiène, entretien et sécurisation des lieux de vie des équidés
- Propreté, hygiène, entretien et sécurisation des infrastructures et des aires de pratiques
- Préparation au transport et convoyage d'équidés dans le respect de la réglementation en vigueur

De façon générale, les périodes en entreprise doivent permettre au stagiaire/apprenti de participer à toute activité lui permettant de développer ses compétences professionnelles telles que définies dans l'Arrêté du 18 novembre 2024 portant création de la mention « équitation » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif »

Cavalerie pour la certification des pré-requis du BC 4 (dressage, obstacle et parcours de maîtrise en extérieur et en terrain varié) :

La structure d'alternance s'engage à fournir une cavalerie (un ou plusieurs poney-s ou cheval-aux) pour la certification des pré requis du BC 4 (reprise de dressage niveau G7, parcours d'obstacles type hunter équitation Grand Prix de 10 obstacles à 105cm, parcours de maîtrise en extérieur et en terrain varié). La date de cette certification est fixée à **mars/avril 2027**, rattrapage possible **en mai/juin 2027** (dates précises dans le planning fourni en juillet 2026)

Le tuteur/maître d'apprentissage s'engage à participer aux deux évaluations formatives en tant que jury et pour ces trois évaluations à accompagner son alternant à minima sur les épreuves à cheval (reconnaisances et détente)

Les prérequis du BC 4 peuvent être obtenus par équivalence, vous trouverez ci-joint le tableau récapitulatif des équivalences.

Le stagiaire/apprenti s'engage à :

- Effectuer les volumes d'heures (ou semaines) de stage/de travail indiqués dans son contrat de formation.
- Suivre sa formation avec assiduité, respecter les horaires et faire preuve de l'engagement personnel nécessaire à l'acquisition des connaissances dispensées chez le tuteur/maître d'apprentissage et en centre de formation.
- Respecter l'ensemble des règles en vigueur dans la structure d'accueil ou le centre de formation (horaires de travail, règlement intérieur, règles d'hygiène et de sécurité).
- Réaliser au mieux les tâches confiées par son tuteur/maître d'apprentissage.
- Faire preuve d'initiative et de responsabilité dans le respect des directives qui lui sont indiquées par son tuteur/maître d'apprentissage.
- Remplir régulièrement le livret et ramener les documents demandés en temps voulu.

Représentant Structure
(Cachet et signature)

Le(la) tuteur(trice)
(Signature)

L'alternant-e
(Signature)

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DISPENSES DES EXIGENCES PRÉALABLES À L'ENTRÉE EN FORMATION (EPEF) OU D'ÉPREUVE AINSI QUE DES ALLÈGEMENTS ET ÉQUIVALENCES DE BLOC DE COMPÉTENCES (BC) AVEC LE BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT SPÉCIALITÉ "ÉDUCATEUR SPORTIF" MENTION "ÉQUITATION"

La personne titulaire de l'une des certifications mentionnées dans le tableau figurant ci-après est dispensée des exigences préalables à l'entrée en formation, des exigences préalables à la mise en situation professionnelle et/ou des modalités d'épreuves certificatives et/ou obtient les allègements et/ou les blocs de compétences correspondants du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif » mention « équitation », suivantes :

	EPEF visées à l'article 4	EPMS visées à l'article 5	BC3	BC4
Sportif de haut niveau en équitation inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L.221-2 du code du sport	TEP (*) uniquement			- Prérequis - Allègement (**) - Épreuve 2
TEP du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités équestres » RNCP28573	X			
UC (*) 3 et 4 du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités équestres » RNCP28573	X	X	X	
UC 3 ou 4 du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités équestres » RNCP28573	X	X	Allègement	
COP (*) Enseignant animateur d'équitation / activités équestres RNCP37148	TEP uniquement		Allègement	X
COP Enseignant animateur d'équitation / activités équestres RNCP37148 et justifier d'une expérience d'encadrement sportif dans le champ de l'équitation de deux années minimum au cours des cinq dernières années.		X		
TFP (*) Accompagnateur de tourisme équestre RNCP36133	TEP uniquement			X
TFP Accompagnateur de tourisme équestre RNCP36133 et justifier d'une expérience d'encadrement sportif dans le champ de l'équitation de deux années minimum au cours des cinq dernières années.		X		
TFP Animateur d'équitation RNCP37414	TEP uniquement			- Allègement - Épreuve 1
TFP Animateur d'équitation RNCP37414 et justifier d'une expérience d'encadrement sportif dans le champ de l'équitation de deux années minimum au cours des cinq dernières années.		X		
Galop 7 Western délivré par la FFE (*)	TEP uniquement			
Galop 7 Attelage délivré par la FFE	TEP uniquement			
Galop 8 de cavalier délivré par la FFE	TEP uniquement			- Prérequis

	EPEF visées à l'article 4	EPMS visées à l'article 5	BC3	BC4
Degré 2 délivré par la FFE	TEP uniquement			
Brevet fédéral Degré 3 délivré par la FFE	TEP uniquement			- Prerequis - Allègement - Épreuve 2
CEP (*) 3 tel que défini par la CPNE-EE (*)	TEP uniquement			- Prerequis
2 classements en épreuve de CCE (***) niveau amateur 4 minimum ou équivalent	TEP uniquement			
2 classements en épreuve de CCE niveau amateur 3 minimum ou équivalent	TEP uniquement			- Prerequis
2 classements en épreuve de CCE niveau amateur 2 minimum ou équivalent	TEP uniquement			- Prerequis - Allègement - Épreuve 2
1 classement en épreuve de dressage de niveau amateur 3A minimum ou équivalent et 1 classement en épreuve de CSO (***) ou hunter de niveau amateur 3 Grand Prix minimum ou équivalent	TEP uniquement			
1 classement en épreuve de dressage de niveau amateur 3 préliminaire minimum ou équivalent et 1 classement en épreuve de CSO ou hunter de niveau amateur 3 Grand prix minimum ou équiva- lent	TEP uniquement			- Prerequis
1 classement en épreuve de dressage de niveau amateur 3 Grand prix minimum ou équivalent et 1 classement en épreuve de CSO ou hunter de niveau amateur 2 Grand Prix minimum ou équivalent	TEP uniquement			- Prerequis - Allègement - Épreuve 2
2 participations en épreuves western amateur 2 ou équivalent avec 1 score minimum de 65/70	TEP uniquement			- Prerequis
2 classements dans la première moitié en épreuves d'attelage amateur 2 ou équivalent	TEP uniquement			- Prerequis
2 classements en épreuves de TREC (***) amateur 1 ou équivalent	TEP uniquement			- Prerequis

(*)

TEP : test d'exigences préalables.

UC : unité capitalisable.

BPJEPS : brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.

CQP : certificat de qualification professionnelle.

TFP : Titre à finalité professionnelle.

FFE : Fédération française d'équitation.

CEP : Capacités équestres professionnelles.

CPNE-EE : Commission paritaire nationale de l'emploi - Entreprises équestres.

(**) Les allègements de formation précisés dans le tableau sont établis lors du positionnement et ne présagent pas des allègements qui pourraient être obtenus au titre du parcours personnel du candidat.

(***) Le CCE (Concours Complet d'Équitation), le CSO (Concours de Saut d'Obstacles) et les Techniques de Randonnée Équestre de Compétition (TREC) sont des épreuves équestres organisées par la FFE, ses organes déconcentrés ou par ses adhérents autorisés par la FFE à organiser des compétitions officielles.

Nota bene : Les dispenses des modalités d'épreuves certificatives ainsi que les allègements et/ou correspondances avec les blocs de compétences 1 et 2 communs à l'ensemble des mentions du BPJEPS sont précisées dans un arrêté spécifique. »

CERTIFICAT MEDICAL

DE NON CONTRE INDICATION A LA COMPETITION SPORTIVE EQUESTRE
ET A L'ENSEIGNEMENT DES ACTIVITES EQUESTRES

Je soussigné (e) Docteur _____

Domicilié _____

CERTIFIE AVOIR EXAMINE

M. ou Mme _____

Né(e) le _____ à _____

Et n'avoir pas constaté, à la date de ce jour, de contre-indication médicale à la Compétition sportive équestre et à l'enseignement des activités équestres.

Observations éventuelles : _____

Fait à : _____ Le _____

Signature et cachet du médecin

ANNEXE II

TEST D'EXIGENCES PRÉALABLES DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT SPÉCIALITÉ « ÉDUCATEUR SPORTIF » MENTION « ÉQUITATION »

Le test est composé des trois épreuves suivantes :

– Epreuve 1 – Travail sur le Plat :

Déroulement

Durée : 10 minutes maximum. - En filet ou bride, éperons et cravache autorisés. Le candidat ayant préalablement détendu présente les exercices dans l'ordre en tenue correcte, sur un rectangle de 60 × 20 m.

N°	Exercices	Critères de réussite (1)		
		Fonct. Cavalier (*)	Emploi des aides (**)	Fonct. Cheval (***)
1	R Piste à main gauche au trot enlevé CA serpentine de 3 boucles			
2	A trot assis F cession à la jambe droite au maximum jusqu'à la ligne du milieu (entre L et X). Marcher droit quelques foulées A hauteur de X cession à la jambe gauche jusqu'à la piste (entre R et M)			
3	HF changement de main. Développer le trot. Vers X trot de travail quelques foulées puis développer à nouveau. F trot de travail			
4	Entre K et V cercle de 10m, épaule en dedans à droite jusqu'en E EM changement de main. Entre H et S cercle de 10m, épaule en dedans à gauche jusqu'en E Entre E et V redresser			
5	K pas moyen A arrêt - reculer 3 à 5 pas et repartir au pas FE changement de main au pas allongé - Entre E et S pas moyen			
6	Entre S et H demi-cercle hanches en dedans de 5m maximum. Rejoindre la piste avant E Entre V et K demi-cercle hanches en dedans de 5m maximum. Rejoindre la piste avant E			
7	E départ au galop de travail à droite SRS cercle de 20m, sur le cercle progressivement galop moyen, S galop de travail			
8	CA serpentine de 3 boucles, la deuxième au contre galop KR changement de main, vers la ligne du milieu, passer au trot quelques foulées, puis galop de travail à gauche CA serpentine de 3 boucles, la deuxième au contre galop FS changement de main, vers la ligne du milieu, passer au trot quelques foulées, puis galop de travail à droite			
9	C doubler, galoper droit, entre G et I cession à la jambe gauche rejoindre la piste avant V En arrivant à la piste, changement de pied de ferme à ferme ou en l'air. A doubler, galoper droit, entre D et L cession à la jambe droite rejoindre la piste avant S En arrivant à la piste changement de pied de ferme à ferme ou en l'air			
10	C cercle de 20m Sur le cercle, repasser au trot de travail enlevé et laisser le cheval se déplier Progressivement, transition au pas, puis rênes longues			
Total critères		10	10	10
Total général		30		

(1) Critères de réussite : Attribution d'1 point si le critère est Acquis / 0 si Non Acquis.

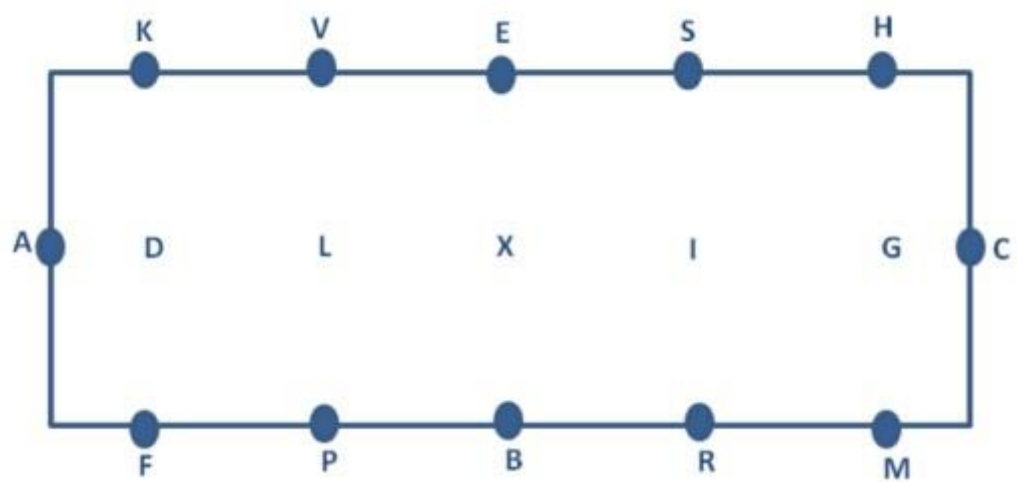
Pour valider le test, le candidat doit obtenir un total par critère égal ou supérieur à 5 et un total général de 18/30.

Chacun des critères est apprécié pour chaque exercice au regard de ses exigences techniques spécifiques : travail longitudinal, latéral, 2 pistes sans et avec incurvation, etc.

(*) Fonctionnement du cavalier : équilibre et liant, fonctionnement et coordination des différentes parties du corps.

(**) Emploi des aides : indépendance et accord des aides, justesse des aides employées, dosage et tact, préparation des exercices.

(***) Fonctionnement du cheval : Réalisation effective de l'exercice et qualité d'exécution : respect des premières étapes de l'échelle de progression (correction de l'allure, Souplesse-décontraction, qualité du contact).



– Epreuve 2 – Saut d'obstacles :

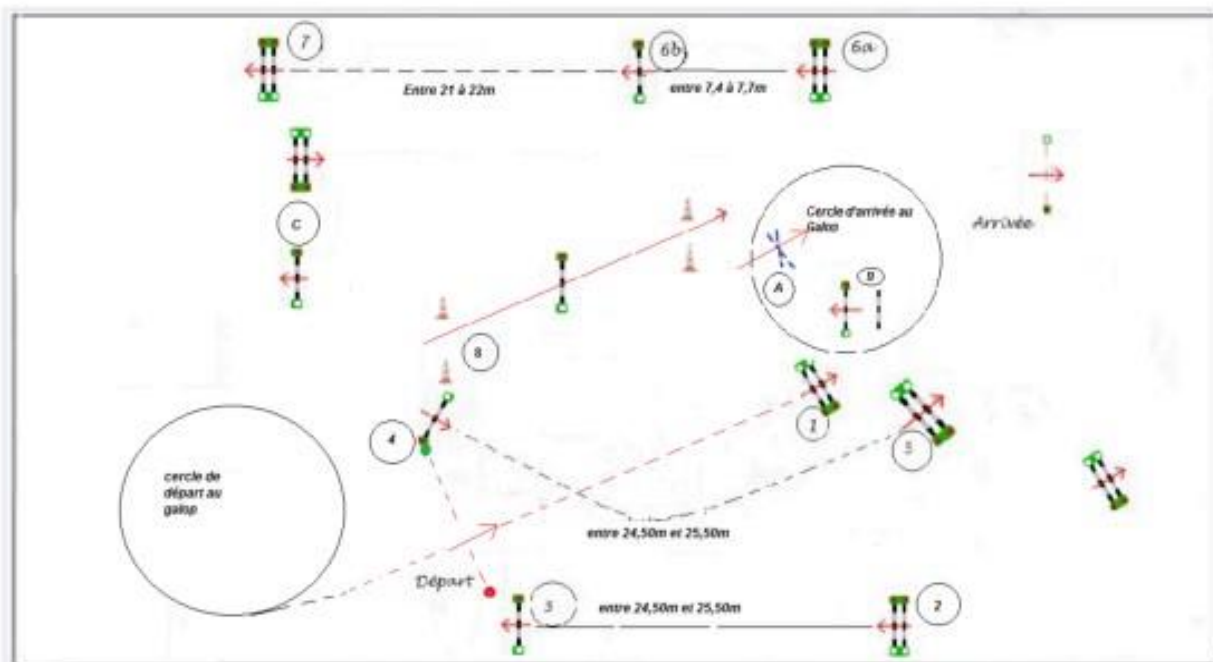
Déroulement

Durée 10 minutes maximum. Le candidat ayant préalablement détendu sur le plat et à l'obstacle présente les exercices dans l'ordre en tenue correcte. Embouchure et harnachement conformes au règlement de Saut d'obstacles de la fédération française d'équitation (FFE), éperons et cravache autorisés.

Cotes des obstacles (oxer : hauteur 1^{er} plan × hauteur 2d plan × Largeur)

A : croisillon : 50cm / B : vertical à 70cm avec barre de réglage à 2,20m : / C : vertical à 80cm et oxe à 75cm × 80cm × 95cm

Parcours : N°1 : 85cm/ N°2 : 80 cm × 85 cm × 90 cm / N°3 : 95cm / N°4 à 8 verticaux : 100cm, oxers à 95cm × 100cm largeur maxi : 105 cm



N°	Exercices	Critères de réussite (1)		
		Fonct. Cavalier	Emploi des aides	Fonct. Cheval
1	Saut au trot sur le croisillon A, sans barre de réglage. 3 sauts maximum.	1	1	1
2	Saut au trot sans étriers en équilibre sur le vertical B, avec barre de réglage. 3 sauts maximum.	1	1	1
3	Sauts au galop sur le vertical et l'oxer C, hauteur 80 cm. 3 sauts maximum au total.	2	2	2
4	Parcours de 8 obstacles.	4	4	4
5	Effectuer 2 passages sur la ligne 2-3 en variant le nombre de foulées d'un passage à l'autre.	2	2	2
Total critères		10	10	10
Total général		30		

(1) Critères de réussite :

Pour les exercices coefficient 1 : Acquis 1 point /Non Acquis 0 point.

Pour les exercices coefficient 2 : Acquis 2 points/Partiellement Acquis 1 point/Non Acquis 0 point.

Pour l'exercice coefficient 4 : Acquis 4 points / Partiellement Acquis 3, 2 ou 1 points/Non Acquis 0 point.

Chacun des critères est apprécié pour chaque exercice au regard de ses exigences techniques spécifiques.

(*) Fonctionnement du cavalier : équilibre et liant, stabilité et solidité.

(**) Emploi des aides : indépendance et accord des aides, dosage et justesse des interventions, tracé, contact.

(***) Fonctionnement du cheval : Réalisation effective de l'exercice et qualité d'exécution : qualité de l'allure (rythme, amplitude, équilibre) et des sauts.

Validation : Pour valider le test le candidat doit : obtenir un total par critère égal ou supérieur à 5/ 10 et un total général minimum de 18 /30 Cas d'élimination : chute ; 3 désobéissances sur l'ensemble du test.

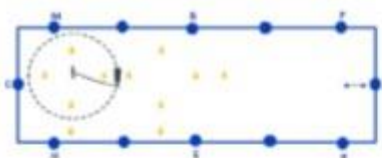
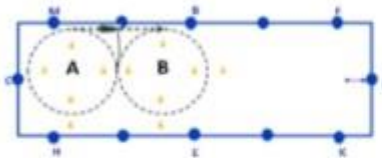
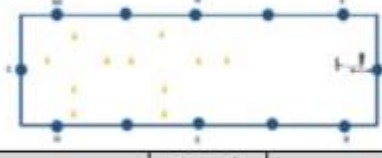
– Epreuve 3. – Travail à pied :

Déroulement :

Durée 10 minutes maximum. Le candidat ayant préalablement détendu, présente un équidé en filet à la longe sans enrènement et exécute les exercices dans l'ordre. Les exercices peuvent être effectués indifféremment aux 2 mains. Chambrière et gants obligatoires, éperons interdits. Les exercices peuvent être effectués indifféremment aux 2 mains.

Aménagement :

Dimensions des cercles : environ 15m. Largeur des portes 3m. Les 2 cercles sont tangents. Une porte est commune aux 2 cercles. Obstacle : vertical 50cm avec barre d'appel des 2 côtés ; sans barre de réglage, avec oreille. Chandelier ou plot intérieur permettant le passage de la longe. Positionné pour ne pas être gêné par les cônes

Exercices		-	+	Observations
Le longeur installe son équidé sur le cercle à la main de son choix en passant dans les portes matérialisées par les cônes. A partir du pas, obtenir un arrêt, puis repartir progressivement au trot. Au bout de 2 tours environ, obtenir une transition au pas puis progressivement repartir au trot. Au bout de 2 tours environ, obtenir un départ au galop Au bout de 2 tours environs, obtenir une transition au trot puis au pas A partir du pas, obtenir un arrêt				
Le longeur change de main et installe son équidé au trot sur le cercle A Le longeur lui demande de se déplacer en ligne droite puis le ré installe sur le cercle B L'exercice peut être répété une fois (aller-retour ou en partant du même cercle)				
Le longeur installe son équidé au trot sur le cercle en amont de l'obstacle après avoir retiré l'enrènement le cas échéant. Le longeur fait sauter l'obstacle à son cheval, puis l'installe sur un cercle au trot à la réception et repasse progressivement au pas. L'exercice peut être répété si besoin 2 fois maximum.				
Domaine	Critères	Note / 10	Observations	
Fonctionnement du longeur	Placement Aisance dans la manipulation de la longe et de la chambrière Adaptation des demandes au comportement du cheval Respect de la sécurité			
Emploi des aides	Adaptation de la méthode d'attache de la longe en fonction de l'équidé Réglage et utilisation de l'enrènement (si utilisé) Adaptation de la place et de la posture Dosage dans l'utilisation de la longe, de la chambrière et de la voix			
Fonctionnement de l'équidé	Réalisation effective des exercices Qualité de la locomotion (impulsion et régularité) Stabilité de l'équidé Qualité de la connexion avec le longeur			
Total / 30				
Validation : Pour valider le test le candidat ne doit pas avoir obtenu une note d'ensemble égale ou inférieure à 5 ET le total général des notes obtenues ne peut pas être inférieur à 18 /30				
Résultat final		ACQUIS ☐		NON ACQUIS ☐